

« ZÉRO SANS SOLUTION »

HANDICAP : UNE RÉPONSE
ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

Feuille de route nationale
2018



Actions transversales aux quatre axes de la démarche

Actions transversales

- Fournir un appui au déploiement territorial de la démarche et en assurer le suivi
 - Elaborer un kit outil pour le pilotage de projet partenarial dans le cadre de la capitalisation de la deuxième vague du déploiement
 - Mettre en place une page Web dédiée avec toutes les ressources utiles au déploiement de la Réponse accompagnée sur le site handicap.gouv.fr
 - Construire et diffuser un annuaire d'interlocuteurs régionaux et/ou départementaux
 - Poursuivre l'animation de réseau des chargés de mission Réponse accompagnée
 - Formaliser et diffuser le socle commun des missions des MDPH dans la mise en œuvre de la démarche
 - Assurer le suivi du déploiement territorial
 - Produire une lettre d'information à destination des acteurs

- Accompagner les têtes de réseaux/fédérations d'associations à la réalisations de feuille de route Réponse accompagnée

- Réaliser l'évaluation de la Réponse accompagnée

AXE 1: Mise en place d'un dispositif d'orientation permanent

Axe 1 : Mise en place d'un dispositif d'orientation permanent

- Chantier 1: Définir et mettre en œuvre le dispositif d'orientation permanent
 - Suivre la mise en œuvre du décret du 7 février 2017 dans le cadre du suivi du déploiement de la Réponse accompagnée
 - Répondre aux questions juridiques liées au dispositif d'orientation permanent
 - Adapter ou abroger la circulaire « situations critiques » au regard de la généralisation du dispositif d'orientation permanent
 - Formaliser le dispositif d'orientation permanent dans le cadre de la capitalisation pour permettre son informatisation

AXE 2: Déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous

Axe 2 : Déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous

- Chantier 1: Favoriser le conventionnement entre acteurs institutionnels
 - Capitaliser via la remontée des fiches de bonnes pratiques dans l'espace numérique partagé des ARS des exemples de démarches contractualisation entre ARS, conseils départementaux et rectorats, ainsi que leurs évaluations lorsqu'elles existent
 - Procéder à l'analyse du contenu des conventions territoriales « Réponse accompagnée » dans le cadre de la capitalisation
- Chantier 2: Assurer la déclinaison des exigences d'une réponse accompagnée par les établissements de santé, ainsi que des établissements et services sociaux et médico-sociaux
 - Préparer le premier bilan sur la montée en charge des CPOM médico-sociaux et la prise en compte des enjeux de la Réponse accompagnée dans le cadre du déploiement de eCars
 - Faciliter la cohérence entre les objectifs de la réponse accompagnée et le déploiement des Projets territoriaux de santé mentale, en communiquant sur l'articulation des deux chantiers auprès des instances "réponse accompagnée" et "santé mentale" ainsi qu'auprès des référents territoriaux en matière de santé mentale
 - Encourager les actions et projets conjoints entre ESMS et Etablissements de santé au service des parcours des personnes en situation de handicap dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la Stratégie de transformation de notre système de santé

Axe 2 : Déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous

- Chantier 3 : Faciliter l'organisation d'une coordination territoriale de nature à éviter les ruptures dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap
 - Dans le cadre du Comité opérationnel des parcours, clarifier l'articulation entre les dispositifs d'appui à la coordination territoriale des parcours complexes prévus dans la Loi de modernisation de notre système de santé et les dispositifs propres au champ du handicap

- Chantier 4 : Dossier de l'utilisateur
 - Proposer pour arbitrage une démarche de définition d'un référentiel fonctionnel pour l'informatisation du dossier de l'utilisateur en ESMS, en lien avec le DMP, et en prenant appui sur le rapport de l'ANCREAI

Axe 2 : Déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous

- Chantier 5 : Evolution de l'offre
 - Intégrer dans le conventionnement pluriannuel 2019-2022 avec les Conseil départementaux le sujet de transformation de l'offre
 - Poursuivre le plan spécifique pour éviter des départs en Belgique à travers la mise en place d'un groupe de travail dédié dans le cadre de la préparation de la CNH
 - Mettre en place une feuille de route sur l'accueil temporaire
 - Poursuivre le chantier de la transformation de l'offre médico-sociale
 - Poursuivre l'animation de l'atelier national élargi « recomposition de l'offre »
 - Organiser en inter-région des réunions d'animation croisée des réseaux (ARS, CD, MDPH)
 - Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement du changement auprès des acteurs des territoires, institutionnels et opérateurs, chargés de conduire la transformation de l'offre
 - Suivre et faciliter le déploiement de la démarche des « territoires 100% inclusifs »

AXE 3: Participation et accompagnement par les pairs

Axe 3 : Participation et accompagnement par les pairs

- Chantier 1: Renforcer la présence des associations représentant les personnes dans les lieux d'élaboration des décisions et la participation des personnes à tout ce qui les concerne
 - Réaliser une capitalisation en continue des initiatives visant à renforcer la présence des personnes concernées dans les lieux d'élaboration des décisions
 - Etudier l'opportunité d'une recommandation de bonnes pratiques sur la participation des personnes concernées à leur accompagnement

Axe 3 : Participation et accompagnement par les pairs

- Chantier 2: Développer l'expertise d'usage
 - Inciter les acteurs de la formation à intégrer l'intervention des personnes accompagnées ou l'ayant été aux formations initiales et continues
 - Intégrer dans le cadrage et la négociation du conventionnement OPCA/CNSA
 - Intégrer dans la prorogation puis renouvellement de l'arrêté fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé
 - Intégrer dans l'instruction annuelle relative aux orientations de formation des professionnels de la FPH
 - Produire et diffuser les connaissances et outils utiles au développement de l'expertise d'usage dans les contenus pédagogiques des formations
 - Diffuser auprès des acteurs du secteur le guide UNAFORIS sur la participation des personnes-ressource concernées aux formations à l'intervention sociale
 - Diffuser les vidéos des journées scientifiques de la CNSA sur les Savoirs expérientiels
 - Diffuser les livrables de la recherche "Des usager.e.s inclus.es dans la formation et la recherche collaboratives en travail social – UNIFORC" (ODENOR/IRTS Echirolles)
 - Diffuser les productions issues de la démarche "Associations nos savoirs »
 - Constituer une communauté de pratiques institutionnelle intersectorielle (social, médico-social et sanitaire) sur ce sujet, en y associant les représentants associatifs et les personnes concernées

Axe 3 : Participation et accompagnement par les pairs

- Chantier 3: Faciliter l'accompagnement par les pairs dans les établissements et services
 - Réaliser une capitalisation en continue des initiatives existantes en matière d'accompagnement par les pairs
 - Mettre à disposition des outils facilitant le déploiement de l'accompagnement par les pairs en établissements et services
 - Publier et diffuser le document de communication sur la pair-aidance élaboré par un collectif inter associatif et coordonné par la FEHAP
 - Diffuser les outils issus de l'expérimentation Pair-émulation de la croix-rouge
 - Elaborer une charte de la pair-aidance à destination des ESMS
 - Mettre en place un groupe-ressources national sur le sujet de l'accompagnement par les pairs/expertise d'usage
 - Mettre en place un projet national de formation de pair-accompagnants (sous réserve de faisabilité)
 - Elaborer un cahier des charges de la formation des professionnels des ESMS sur l'accompagnement par les pairs
 - Constituer une communauté de pratiques institutionnelle intersectorielle (social, médico-social et sanitaire) sur l'accompagnement par les pairs

Axe 3 : Participation et accompagnement par les pairs

- Chantier 4: Déployer une conciliation par les pairs
 - Identifier et lever, le cas échéant, les freins à la mobilisation des pairs en tant que conciliateurs au sein des MDPH
- Chantier 5: Mettre en place un dispositif de mesure de la satisfaction des personnes en situation de handicap
 - Concevoir et déployer le dispositif de mesure de satisfaction en ESMS dans le cadre des travaux de la HAS
 - Déployer le dispositif de mesure de satisfaction en MDPH

AXE 4: Accompagnement au changement des pratiques

Axe 4 : Accompagnement au changement des pratiques

- Chantier 1: Simplifier les tâches administratives des MDPH à faible valeur ajoutée pour les usagers
 - Poursuivre du programme de simplification pour les MDPH

- Chantier 2: Accompagner au changement les MDPH
 - Poursuivre l'intégration des objectifs de la Réponse accompagnée dans l'animation des réseaux des professionnels de MDPH

 - Mettre à disposition des MDPH une méthodologie d'aide à la proposition des orientations médico-sociales

Axe 4 : Accompagnement au changement des pratiques

- Chantier 3: Améliorer la formation des professionnels afin de les accompagner au changement des pratiques
 - Intégrer les impératifs de la Réponse accompagnée pour tous dans le cadrage des formations:
 - Définir des modules d'approfondissement dans le cadre de la réforme de la formation des travailleurs sociaux
 - Cadrage et négociation du conventionnement OPCA/CNSA
 - Prorogation puis renouvellement de l'arrêté fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé
 - Instruction annuelle relative aux orientations de formation des professionnels de la FPH
 - Diffuser la charte d'engagement des employeurs publics et privés pour le travail en réseau et l'analyse des pratiques
 - Réaliser un kit pédagogique sur l'évolution des pratiques à destination des travailleurs sociaux en formation initiale
 - Elaborer un « plan de formation » type pour les territoires
 - Produire des contenus de formation sur la Réponse accompagnée à destination des acteurs du déploiement
 - Mettre en place une formation pour les référents Réponse accompagnée sur les territoires
 - Faciliter la mise en place de formation croisées par la diffusion d'un guide de mise en œuvre des formations croisées
 - Proposer sur un portail de référence - et dans un premier temps dans la rubrique Réponse accompagnée du site handicap.gouv.fr - l'information sur les formations sur les handicaps spécifiques proposées par les associations

Axe 4 : Accompagnement au changement des pratiques

- Chantier 4: Développer la recherche-action en matière de handicap complexe et élaborer et diffuser les bonnes pratiques
 - Suivre et partager les résultats des études conduites dans le cadre de l'appel à projet Polyhandicap
 - Participer au suivi de l'étude portant sur les logiques d'admission
 - Suivre l'appel à projet issu des séminaires DREES, CNSA et IRESP sur les « Dispositifs et modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux », et notamment les résultats du projet porté par « Isabelle Ville : Regards croisés sur la "filière belge", Parcours de vie de personnes avec autisme et organisation des prises en charge en France et en Belgique »

Chantiers connexes concourant au déploiement de la Réponse accompagnée pour tous

Chantiers connexes

- Plan d'action interministériel en faveur du Travail Social et du développement social
- Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale et ses volets « handicap psychique » et « polyhandicap »
- Démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap
- Déploiement des pôles de compétence et de prestations externalisées (PCPE)
- Déploiement de l'« emploi accompagné »
- Stratégie nationale pour soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap
- Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement
- Mise en place des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie et leur suivi
- Déploiement du référentiel de missions et de qualité de services des MDPH
- Travaux d'appui à la contractualisation conduits par l'ANAP
- Déploiement du système d'informations de suivi des orientations
- Déploiement du répertoire opérationnel des ressources
- Déploiement des plateformes territoriales d'appui
- Déploiement des projets territoriaux de santé mentale
- Travaux sur l'accès aux soins des personnes handicapées